



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 081-218101632-20230315-2023_DEL03-DE

S²LO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 MARS 2023

2023 / 01 / 03

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	:	33
PRESENTS	:	27
REPRESENTES	:	06
ABSENT	:	00
VOTANTS	:	33

Date de Convocation : 8 Mars 2023

Date d'Affichage : 8 Mars 2023

Secrétaire de Séance : Christine ROQUES

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, IOUALALEN Valentin, ESTRABAUD Guy, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

MARTIN Michel par André AMALRIC
ASSÉMAT Clothilde par Françoise ROUQUETTE
CAUQUIL Fabrice par Wilfried PÉNÉLA
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
CARAGUEL Fabienne par Agnès MAUREL
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT

OBJET : Exercice 2022 - Budget Principal - Affectation du résultat.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder, après le vote du Compte Administratif 2022 du budget principal, à l'affectation de l'excédent net cumulé de la section de fonctionnement.

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générales » du jeudi 9 mars 2023,

Le Conseil Municipal,

Constatant qu'au 31 décembre 2022, le compte administratif du Budget Principal de la Commune fait ressortir un excédent net cumulé de fonctionnement de **3 790 546,31 €** se décomposant ainsi :

- * **2 584 107,45 €** correspondant à l'excédent de fonctionnement antérieur cumulé non affecté.
- * **1 206 438,86 €** correspondant à l'excédent net de fonctionnement de l'exercice 2022.

Et après constatations des restes à réaliser en recette à hauteur de 552 229,20 € et en dépense pour 2 371 937,59 € ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- D'affecter au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » une partie du résultat net cumulé de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement pour un montant de **2 071 889,78 €**.
- De maintenir le surplus, d'un montant de **1 718 656,53 €** en section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



Christine ROQUES



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*